

DECRET N° 93-86 du 29 Avril 1993

portant approbation des Budgets Primitifs Gestion 1993 des Circonscriptions Administratives de l'ATACORA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990 portant Organisation et Attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de Transition ;
- VU la Loi N° 93-001 du 1er Février 1993 portant Loi de Finances pour la Gestion 1993 ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

SUR Proposition du Ministre des Finances,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Avril 1993,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les Budgets Primitifs Gestion 1993 des Circonscriptions Administratives de l'ATACORA, arrêtés en Recettes et en Dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe .

Article 2.- Le Ministre des Finances est autorisé, en cas de nécessité de service, à effectuer par arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Avril 1993

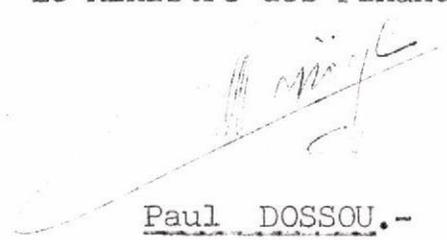
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.- .../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,


Richard ADJAHOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 MBSGPR 4 SGG 4 CS 2 MF 4 NISAT 6 AUTRES
MINISTERES 18 DLC 8 DB 4 DCF 4 DSDV 2 DI 8 DTCP 16 Circ. Adm 83
GCONB 1 UNB-FASJEP 4 ENA 2 BN-DAN 2 JORB 1 IGF 3 IGAA 1.-

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

Préfecture de Natitingou

Recettes Ordinaires: Soixante millions de Francs	60 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Neuf Millions Huit Cent Quarante et Un Mille Trois Cents Francs	9 841 300
Dépenses Ordinaires: Soixante Millions de Francs.....	60 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Neuf Millions Huit Cent Quarante et Un Mille Trois Cents Francs	9 841 300

Sous-Préfecture de Kérou

Recettes Ordinaires: Vingt Millions de Francs	20 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Deux Millions Quatre Cent Vingt Quatre Mille Francs	2 424 000
Dépenses Ordinaires : Vingt Millions de Francs	20 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Deux Millions Quatre Cent Vingt Quatre Mille Francs	2 424 000

Sous-Préfecture de Cobly

Recettes Ordinaires: Quatorze Millions de Francs.....	14 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Cinq Cent Mille Francs	500 000
Dépenses Ordinaires: Quatorze Millions de Francs.....	14 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Cinq Cent Mille Francs.....	500 000

Sous-Préfecture de Matéri

Recettes Ordinaires: Vingt et Un Millions Trois Cent Vingt Neuf Mille Francs	21 329 000
Recettes Extra-Ordinaires: Trois Millions Cent Mille Francs	3 100 000
Dépenses Ordinaires: Vingt et Un Millions Trois Cent Vingt Neuf Mille Francs	21 329 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Trois Millions Cent Mille Francs	3 100 000

Sous-Préfecture de Ouaké

Recettes Ordinaires: Dix Huit Millions Deux Cent Soixante Douze Mille Francs.....	18 272 000
Recettes Extra-Ordinaires: Un Million de Francs	1 000 000
Dépenses Ordinaires: Dix Huit Millions Deux Cent Soixante Douze Mille Francs	18 272 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Un Million de Francs	1 000 000

Sous-Préfecture de Bassila

Recettes Ordinaires: Vingt Millions Quatre Cent Trente Mille Francs	20 430 000
Recettes Extra-Ordinaires: Un Million Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Cent Quarante et Un Francs.....	1 879 141
Dépenses Ordinaires: Vingt Millions Quatre Cent Trente Mille Francs	20 430 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Un Million Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Cent Quarante et Un Francs.....	1 879 141

Sous-Préfecture de Boukombé

Recettes Ordinaires: Vingt Trois Millions Trois Cent Trente Trois Mille Francs	23 333 000
Recettes Extra-Ordinaires: Deux millions Cent Quarante Huit Mille Francs	2 148 000
Dépenses Ordinaires: Vingt Trois Millions Trois Cent Trente Trois Mille Francs	23 333 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Deux Millions Cent Quarante Huit Mille Francs	2 148 000

Sous-Préfecture de Copargo

Recettes Ordinaires : Dix Huit Millions de francs	18 000 000
Recettes Extra-Ordinaires : Un Million de Francs	1 000 000
Dépenses Ordinaires : Dix Huit Millions de Francs	18 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Un Million de Francs	1 000 000

Circonscription Urbaine de Djougou

Recettes Ordinaires : Cinquante Six Millions Quatre Cent Mille Francs	56 400 000
Recettes Extra-Ordinaires : Quatre Millions Quatre Cent Trente Trois Mille Deux Cents Francs.....	4 433 200
Dépenses Ordinaires : Cinquante Six Millions Quatre Cent Mille Francs	56 400 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Quatre Millions Quatre Cent Trente Trois Mille Deux Cents Francs	4 433 200

Sous-Préfecture de Kouandé

Recettes Ordinaires : Vingt Six Millions Six Cent Vingt Mille Francs	26 620 000
Recettes Extra-Ordinaires : Deux Millions Neuf Cent Cinquante Trois Mille Cinquante Francs	2 953 050
Dépenses Ordinaires : Vingt Six Millions Six Cent Vingt Mille Francs	26 620 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Deux Millions Neuf Cent Cinquante Trois Mille Cinquante Francs	2 953 050

Sous-Préfecture de Toucountouna

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Huit Cent Soixante Treize Mille Francs	14 873 000
Recettes Extra-Ordinaires : Un Million Cent Mille Francs	1 100 000
Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Huit Cent Soixante Treize Mille Francs	14 873 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Un Million Cent Mille Francs	1 100 000

Sous-Préfecture de Tanguieta

Recettes Ordinaires : Vingt Quatre Millions de Francs	24 000 000
Recettes Extra-Ordinaires : Un Million de Francs	1 000 000
Dépenses Ordinaires : Vingt Quatre Millions de Francs	24 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Un Million de Francs.....	1 000 000

Sous-Préfecture de Pehunco

Recettes Ordinaires : Seize Millions Deux Cent Cinquante et Un Mille Sept Cents Francs	16 251 700
Recettes Extra-Ordinaires : Neuf Cent Treize Mille Huit Cents Francs	913 800
Dépenses Ordinaires : Seize Millions Deux Cent Cinquante et Un Mille Sept Cents Francs	16 251 700
Dépenses Extra-Ordinaires : Neuf Cent Treize Mille Huit Cents Francs	913 800

Circonscription Urbaine de Natitingou

Recettes Ordinaires : Trente sept millions de francs	37 000 000
Recettes Extraordinaires : Deux millions de francs	2 000 000
Dépenses Ordinaires : Trente sept millions de francs	37 000 000
Dépenses Extraordinaires : Deux millions de francs	2 000 000